

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 250 accordant un témoignage officiel de satisfaction à M. E. Rizzo, Commis de 3e classe, Chef du Service des Travaux Publics par intérim.

n° 250

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
10 août 1906

Numéro JO
n° 118 du 01/09/1906

Date du numéro
1 septembre 1906

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 1er Août 1906.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Un témoignage officiel de satisfaction est accordé à M.E. Rizzo, Commis de de 3e classe, Chef du Service des Travaux Publics par intérim, pour la manière distinguée dont il dirige ce service depuis le mois de mars dernier.

Art 2

Le present arrêté sera enregistré communiqué partout où besoin sera, et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

P. PASCAL.